

Lettre d'information aux habitants - N° 88 bis (Mai 2026)

Madame, Monsieur,

1°) Cinéma

En raison d'un souci de planning, la séance de cinéma prévue le mardi 19 mai est reportée au **mercredi 27 mai** à 20h30.

2°) Cérémonie du 8 Mai

A l'occasion des cérémonies commémoratives, nous vous donnons rendez-vous au Monument aux Morts à partir de 11h00.

3°) Incivisme, vandalisme et... délinquance



HONTEUX ! La semaine dernière, un ou plusieurs individus ont lâchement saccagé les plantations d'arbres fruitiers situées sur le chemin de la Croix Jeanne : arbres arrachés et jetés dans le fossé. Ces actes honteux et inadmissibles portent atteinte au patrimoine communal et au travail collectif accompli au service de tous. Ils traduisent un mépris profond du bien commun et de l'intérêt général. Aucune justification ne saurait excuser un tel comportement, qui relève d'une délinquance caractérisée. Une plainte sera déposée afin que les auteurs répondent de leurs actes devant la justice. La dégradation de biens publics constitue en effet un délit au sens de l'article 322-1 du Code pénal (destruction, dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui), passible de peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. Si les faits ont été commis par des mineurs, le Code de la justice pénale des mineurs s'appliquera, avec des mesures éducatives adaptées et l'engagement possible de la responsabilité civile des parents. De tels agissements ne resteront pas sans conséquences. Si vous avez des informations permettant d'identifier le ou les auteurs n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie

4°) Fête du village

La fête locale se tiendra le dernier week-end de mai. L'ASCG et la municipalité travaillent déjà à l'organisation de cet événement. Le programme détaillé des festivités vous sera adressé prochainement. Réservez déjà votre weekend...

Veillez croire Madame, Monsieur en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire
Ludovic KUSNIERAK